

26 juillet 1733 : Déclaration pour Maître Claude Demermety, avocat au parlement.

Chapelle Sainte Anne et Saint Sébastien :

Par le curé de Montanges, Joseph Guilliot qui a déclaré ne vouloir accepter les deux fonds à savoir une pièce de pré située aux Carres et une autre appelée le Pré Paget dans lequel on fait le regain que Dlle Jeanne Marie Blanc veuve du Sieur Henry Mermety a donné à la chapelle de Ste Anne et Saint Sébastien sise dans l'église de Montanges.

Ladite chapelle appartenant au Sieur Demermety par fondation du 14 décembre 1670 reçu par Mr Delaville, notaire pour dire dans ladite chapelle 25 messes par année que le sieur Guilliot, curé les abandonne au sieur Claude Demermety avocat au parlement pour en disposer comme il jugera et qu'il ne dira les 25 messes que pour douze livres dix sols attendu que s'il n'accepte pas les fonds susnommés il sera obligé d'en payer la taille ce pourquoi il déclare les avoir relâchés.

Lequel Guilliot m'a demandé acte de la présente déclaration.

Chapelle Sainte Anne et Saint Sébastien appartenant à Henry Mermety suivant une fondation du 14 décembre 1670 reçue par Maître Delaville notaire royal

1737 : Visite à Montanges du prieur de Nantua.

Le prieur de Nantua et sa suite se rendent en visite à Montanges.

Ils utilisent le droit qu'ils ont pour se loger et se déplacer aux frais des habitants du village.